

# CHAMPIGNONS. « Les cueillettes doivent être raisonnables »

Les propriétaires de bois en appellent au respect et à la modération, sachant que la plupart des champignons cueillis le sont sur des propriétés privées...

L'heure de la cueillette des champignons arrive, c'est la période. Quelques pousses ont eu lieu, pas de quoi faire des conserves, mais le meilleur semble à venir avec cette alternance de pluies, de fraîcheur et de chaleur, les meilleurs alliés de nos cèpes, giroles et autres russules. Peut-être même bien pour cette fin de semaine... La ruée vers les bois ne va alors pas manquer. Durant quelques jours, cela devient le sujet phare des comptoirs de bistrot et des marchés.

## Des lois à respecter

Mais il est des fanas de cueillettes de champignons qui se morfondent à chaque poussée de cèpes, ce sont les propriétaires de bois eux-mêmes. Lucien Perrier et Franck Rover sont deux propriétaires de parcelles sur le Lévigonais mais aussi membres de l'association des producteurs de cèpes et champignons sylvestres du Lot-et-Garonne. « Il y a des lois qu'il convient de respecter, elles portent sur la violation de propriétés privées. La plupart des forêts en Lot-et-Garonne sont privées.

Seules celles, domaniales comme la forêt de Campet ou communale, comme la forêt du Mas et encore pas dans son intégralité, sont accessibles à tous mais n'en demandent pas moins une certaine tolérance. Car tout est là ! Nous n'avons rien contre les chercheurs de champignons, mais nous demandons un peu plus de tolérance, de respect. Quand on a garni son panier, il est plus correct d'en laisser aux autres ! » déclarent-ils tous les deux.

Mais eux sont témoins de comportements autrement plus intolérables : « D'abord on ne va quelque part sans savoir où on va. On nous objecte que les bois appartiennent à tout le monde, mais non, c'est faux. Y pénétrer relève de la violation de propriété. Y cueillir des champignons s'apparente à du vol ».

### Pas de conflit

Franck Rover a le souvenir de beaux cueilleurs de cèpes, « ceux qui vous croisent et ne vous disent pas bonjour », ceux qui lui ont aussi intimé l'ordre de sortir du bois dont il est le propriétaire ! « Mais j'ai aussi eu le cas d'une dame, fort aimable au demeurant,



Lucien Perrier et Franck Rover, propriétaires de bois, rappellent qu'il y a des règles en matière de cueillettes de champignons.

que j'ai croisée sur mon chemin et qui m'a demandé par contre la permission d'en ramasser, je lui ai dit oui, mais raisonnablement. Le matin elle y était et l'autre matin aussi... ».

Autre anecdote, celle de ce propriétaire récent : « moi, monsieur, je venais dans ces bois avant que vous en soyez le propriétaire ! »...

« L'objectif n'est pas de faire

la guerre aux chercheurs de cèpes, mais d'éviter de faire de cette cueillette une compétition de celui qui garnira la plus grande table ou remplira le coffre de sa voiture. J'en ai même vu qui s'organisaient comme une battue, il partait droit devant et ratissait tout sur leur passage, c'est quand même exaspérant... » souffle Lucien Perrier.

Maintenant, personne n'est

dupe. Chacun sait où se trouvent les bonnes places comme on dit, les coins à cèpes. C'est ancestral, ça se passe même de père en fils et ça ne se dit surtout pas. « Mais il faut que cela reste un plaisir partagé, pas un prétexte à faire de l'argent comme on a aussi tendance à le voir aujourd'hui » déclare Lucien Perrier.

Michel Pradeau